

# **Théodore Crinsoz de Bionnens et son interprétation prophétique de l'écriture [suite]**

Autor(en): **Vuilleumier, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **20 (1887)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379409>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

THÉODORE CRINSOZ DE BIONNENS  
ET SON INTERPRÉTATION PROPHÉTIQUE DE L'ÉCRITURE

PAR

H. VUILLEUMIER

---

SECOND ARTICLE <sup>1</sup>

---

VI

Les années se passaient sans que l'oracle jugeât bon de s'expliquer. Et cependant le temps s'avancait. On marchait à grands pas au devant du terme fatal, de cette année 1745 où « le sanctuaire serait nettoyé. » La publication posthume, en 1733, des *Observations* du grand Newton sur les prophéties de Daniel et le livre de l'Apocalypse n'avait pu que confirmer plus d'un lecteur de l'*Essai* dans l'attente excitée par les explications et les calculs du commentateur vaudois. Elle avait dû aiguillonner leur désir de posséder la clef de la fameuse énigme des *deux Témoins*. L'illustre physicien anglais, cet homme de génie et de foi, n'affirmait-il pas, lui aussi, qu'il y avait grande apparence qu'on était bien proche du temps de l'accomplissement des prophéties ?

Il paraît par l'avant-propos de la *Paraphrase sur Apoc. XI, 4-12*, dont nous avons le manuscrit sous les yeux, que de Bionnens se proposait en 1734 de donner enfin au public « le vrai sens, que Dieu lui avait fait la grâce de découvrir, de cet

<sup>1</sup> Voir la livraison de mars.

endroit obscur de l'Écriture Sainte. » S'il l'avait supprimé en 1729 dans son *Essai sur l'Apocalypse*, c'est, nous apprend-il, que quelques savants étrangers, pour les avis de qui il avait beaucoup de déférence, l'y avaient engagé. De quel œil, lui avait-on dit, les puissances et les nations protestantes verraient-elles un écrit où on les menace d'une ruine épouvantable et prochaine ? Quelle joie ne donnerait pas aux catholiques la perspective d'un prochain triomphe de l'Église de Rome ? Et lui-même, ne se trouverait-il pas des gens pour le soupçonner d'être un ennemi secret des églises protestantes ?

Ce conseil lui avait paru alors fort raisonnable. Il s'était laissé persuader qu'il n'était pas encore temps de publier son explication. Mais sa conscience ne lui laissait plus de repos. A l'entendre, on dirait un autre Jérémie, s'efforçant de contenir le feu qui lui consumait les os, et ne le pouvant pas, parce que l'Éternel l'avait persuadé, saisi, vaincu.

« Comme je vois à présent que personne ne profite des quelques ouvertures que je donnai, pour que ceux qui aiment la vérité et qui cherchent à s'instruire dans les oracles de Dieu pussent entrer d'eux-mêmes dans le vrai sens de cette partie de l'Apocalypse, et que nous touchons de plus près aux grands événements qui nous y sont annoncés, je croirois manquer d'amour pour les autres hommes, si je tardois davantage à leur faire connoître clairement les choses surprenantes qui arriveront dans peu d'années. Je craindrois de m'exposer à la colère de Dieu, qui pourroit avec justice étendre jusque sur moi les terribles effets de cette menace de son Apôtre : *Si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du Livre de cette prophétie, Dieu lui ôtera la part qu'il a dans le Livre de vie, etc...* Garder toujours pour soi seul la véritable explication de quelques versets de ce saint livre, n'est-ce pas en quelque manière les retrancher par rapport aux autres hommes, à qui on pourroit en donner l'intelligence ?... Le serviteur qui aura enfouï son talent ne sera-t-il pas jeté dehors dans les ténèbres ? »

Quant à l'ombrage qu'en pourraient prendre les souverains et les peuples protestants, de Bionnens se rassure en songeant

que la ruine prédite n'est point inévitable. Toutes les menaces du Seigneur ne sont-elles pas conditionnelles, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans Jér. XVIII, 7, et comme le prouve l'histoire de Jonas ? « L'effet naturel que mon ouvrage produiroit sur eux, s'ils ne le méprisoient pas, seroit de les faire tenir sur leurs gardes, de les faire veiller et prier pour ne succomber à aucune tentation de corrompre leur religion et leur culte. Dieu veuille qu'il leur serve à cet usage ! » Pour ce qui est des catholiques soucieux de leur salut, s'ils ajoutaient foi à son explication, bien loin d'en concevoir une joie maligne, ils cesseraient aussitôt d'être catholiques pour devenir de vrais protestants. Si au contraire elle leur paraît fausse, comme elle doit le paraître à leurs préjugés, quelle espérance fonderaient-ils sur une chose qu'ils ne manqueront pas de rejeter avec mépris ? En ce qui le touche personnellement, enfin, son ouvrage porte avec soi des preuves si claires, si convaincantes de son ferme attachement à cet Evangile que les églises protestantes font profession de recevoir et de suivre, qu'il faudrait être souverainement injuste pour voir en lui un secret adversaire de ces églises.

La publication, néanmoins, n'eut pas lieu, soit que, cette fois encore, les sollicitations de ses amis en aient détourné l'auteur, soit peut-être que la censure y ait mis son véto et qu'il ne se soit trouvé aucun imprimeur disposé à la braver.

Mais il est à supposer qu'on aura fait des copies de cette révélation « dévoilée, » et que ces copies auront circulé dans le public qui se préoccupait de ces « choses surprenantes. » On peut même présumer que ce fut là l'origine de cette littérature manuscrite, en quelque sorte ésotérique, dont il est si souvent question dans la correspondance de Paul Rabaut. Ce qui est sûr, c'est que dans ses *Dissertations critiques* de 1751, Jean-Philippe Loys de Cheseaux parle de la « découverte faite sur les objets désignés par les deux témoins, » — découverte qui constituait selon lui un « progrès très considérable » dans l'intelligence des prophéties, et qu'ignorait encore « M. le chevalier Newton, » — comme d'une chose parfaitement connue de ses lecteurs. (P. 41 sq.)

Mais en quoi consistait-elle donc, cette découverte si importante? Nous essayerons de le dire en résumant de notre mieux le contenu de notre manuscrit.

## VII

Au verset 3 du chap. XI, l'ange avait dit qu'*il donnerait à ses deux Témoins le pouvoir de prophétiser, vêtus de sacs, pendant les 1260 jours*, c'est-à-dire le pouvoir d'annoncer les oracles de Dieu, au milieu de grandes afflictions, pendant la partie des 1260 ans de la vigueur des papes (verset 2, comp. XIII, 15; Dan. VII, 25) qui s'écoulerait après la Réformation (désignée dans la révélation du chap. X par le petit livre apporté du ciel). Ces deux Témoins, l'ange les caractérise au verset 4, d'après Zach. IV, comme étant *les deux oliviers et les deux chandeliers qui sont devant le Seigneur de la terre*. Selon le symbolisme biblique, ils ne peuvent signifier autre chose que les deux Eglises évangéliques. En effet les chandeliers sont l'emblème des églises (voir Apoc. I, 20); les oliviers ou, pour parler avec Zacharie, « les fils de l'huile, » sont synonymes de : les disciples de l'onction, et l'onction, à son tour, est la même chose que l'Évangile avec toutes ses grâces. Il ne s'agit pas, comme quelques-uns l'ont prétendu, de deux églises particulières, telles que l'Église des Vallées du Piémont et l'Église réformée de France, — la Révélation ne s'occupe que des divisions générales, non des simples subdivisions; — non, il s'agit de l'ensemble des fidèles des deux grandes communions protestantes, la luthérienne et la réformée. Celles-ci n'adorent, en effet, et ne servent que le seul Créateur et Maître de l'univers, au lieu que *les nouveaux gentils qui foulent aux pieds la cité sainte* (vers. 2), c'est-à-dire les catholiques romains, qui souillent et profanent les royaumes de la chrétienté, invoquent des médiateurs subalternes. Si le Saint-Esprit insiste sur le nombre *deux*, c'est pour faire connaître la résolution que Dieu avait prise de permettre que l'Église de ceux qui ont rompu avec Rome se divisât en deux grands corps. Seulement, ce fait n'autorise

point l'une de ces communions à condamner l'autre. Bien loin de perpétuer un schisme que Dieu désapprouve, elles doivent se regarder mutuellement comme *les deux Témoins* de Jésus-Christ, s'embrasser comme *deux oliviers* mystiques, et réunir leurs lumières comme *deux chandeliers*, pour faire briller aux yeux de l'univers le flambeau de la Parole divine.

Vers. 5 et 6. *Que si quelqu'un des souverains ou des peuples catholiques veut leur nuire, il sortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis.* C'est le feu de la division et de la guerre (Luc XII, 49), que les peuples soit luthériens soit réformés sont venus à bout d'allumer entre les puissances de la communion romaine, en représentant tantôt à l'une tantôt à l'autre l'intérêt visible qu'elles avaient à les défendre contre l'ambition de ceux des souverains catholiques dont le pouvoir devenait menaçant pour les nations voisines. *C'est ainsi qu'ont, en effet, péri plusieurs de ceux qui voulaient du mal aux évangéliques.* (Exemple : L'empereur d'Allemagne, vainqueur de la ligue de Smalcalde, obligé par la diversion opérée en faveur des protestants par le roi de France à lever honteusement le siège de Metz et, peu après, prenant la résolution d'abdiquer.) *Durant le temps de leur prophétie, en d'autres termes, tant que les protestants auront du zèle pour la vraie religion, qu'ils annonceront fidèlement les oracles de Dieu et conserveront la pureté du culte évangélique, ils auront le pouvoir de fermer le ciel afin qu'il ne pleuve point, sans figure : ils auront le pouvoir d'arrêter et de tenir en échec les puissances (catholiques), pour n'être pas inondés de leurs troupes. Ils auront aussi le pouvoir de changer les eaux en sang : de gagner des batailles et de faire de grands carnages des nombreuses armées qu'ils voudront combattre. Ils auront enfin celui de frapper de toutes sortes de plaies la terre, le monde plongé dans la superstition et l'idolâtrie, toutes les fois qu'ils voudront cultiver entre eux la bonne intelligence et que leurs divisions ne tiendront point leurs forces partagées.* (Suivent divers exemples tirés de l'histoire moderne, avec cette explication que, si plusieurs entreprises des protestants n'ont pas eu un succès heureux, c'est, d'un côté, parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions re-

quises de fidélité et de concorde; de l'autre, que le fait d'être des témoins « revêtus de sacs » impliquait déjà qu'ils pouvaient être appelés à annoncer le pur Evangile parmi de grandes afflictions.)

Vers. 7. *Mais quand* les deux communions protestantes *auront mis fin à leur témoignage*, quand leur zèle se sera ralenti de sorte que les peuples évangéliques cesseront, par leur apostasie et leur réunion au siège de Rome, de rendre témoignage à Jésus-Christ, alors, par un juste jugement de Dieu, *la bête à dix cornes leur fera la guerre*. La catholicité avec ses souverains (dont les prédécesseurs n'existaient pas encore du temps de saint Jean, mais devaient *monter de l'abîme* des pays barbares dont l'empire romain était environné), les souverains catholiques, dis-je, agissant à l'instigation du siège de Rome, s'attaqueront aux peuples protestants, *les vaincront et les tueront*. C'est dire qu'ils leur infligeront non-seulement une mort civile, en les réduisant à la plus triste servitude, mais encore une mort spirituelle, soit en leur ôtant des mains la Parole de Dieu qu'ils auront encore retenue, soit en bannissant du milieu d'eux tous les individus qui, dans la défection et la révolte générale, seront demeurés fidèles à leur Dieu et Sauveur.

Mais quoi! s'écrie ici le commentateur, devenu contre son gré un prophète de malheur, « quoi! des peuples si grands, si nombreux, si puissants, si divers, que Dieu a comblés de tant de grâces temporelles et spirituelles, des peuples qui ont fait jusqu'à présent et qui font encore profession de la seule religion véritable et qui ont mis au jour tant de belles productions pour sa défense, vont bientôt, dans quelques années, fermer de concert les yeux à la lumière de la vérité que Dieu a fait briller avec tant d'éclat devant eux? Ils vont se précipiter à l'envi dans le gouffre ténébreux du papisme, d'où Dieu a retiré leurs pères par sa miséricorde infinie? » A la vérité, on a vu depuis la Réformation, dans l'une et l'autre communion, des personnes de toute condition abjurer en divers temps le pur Evangile. Il est vrai encore qu'il règne dans tous les pays protestants une tiédeur pour le service de Dieu, une indifférence pour sa Parole, une corruption de mœurs, dont on peut atten-

dre les effets les plus étranges, les fruits les plus amers. Néanmoins « qui pourroit se persuader, si le Scrutateur des cœurs ne l'avoit prédit, que ces peuples se rendront coupables d'une infidélité si noire, si criminelle, si digne d'être pleurée jour et nuit avec des larmes de sang ? »

Mais, objecte l'interprète lui-même, ne me trompé-je point dans le sens que j'attache à cet oracle ? Ces mots : *quand ils auront fini leur témoignage* parlent-ils réellement d'une apostasie ? Ne marqueraient-ils pas simplement le temps accordé aux deux témoins de l'Évangile pour accomplir leur témoignage avant la guerre que la catholicité leur fera ? — « Je l'avais cru d'abord, et je serois peut-être encore dans cette erreur, si diverses prophéties de l'Ancien Testament ne m'avoient donné la vraie intelligence de ce passage. » A l'appui de cette assertion, il cite et commente les textes suivants : Jér. III. 6-18, « où il faut remarquer que le prophète désigne les peuples de la communion luthérienne sous le nom d'*Israël*, et ceux de la communion réformée sous celui de *Juda* », puisque cet oracle n'a pas eu son complet accomplissement à l'égard d'Israël et de Juda proprement ainsi nommés ; — Es. V, 1-7, où la vigne du Bien-aimé dans *la corne du fils de l'huile* se rapporte à l'église établie dans les puissants Etats de confession évangélique ; — Zach. XI, 8, où *les trois pasteurs retranchés dans un mois* signifient trois ordres de ministres sacrés parmi les protestants, savoir « les pasteurs luthériens, épiscopaux et presbytériens ou calvinistes, que leur tiédeur obligera Jésus-Christ à vomir de sa bouche (Apoc. III, 16) pendant le cours du mois prophétique, » c'est-à-dire dans la période de 30 années qui s'écoulera encore à l'expiration des 1260 jours » d'Apoc. XI, 3 (par conséquent entre 1715 et 1745).

La prédiction de l'apostasie des Eglises protestantes étant ainsi clairement établie par l'Ancien Testament, elle doit se retrouver dans la révélation de saint Jean, et « il n'est plus possible d'en douter dès aussitôt que l'on pèse bien tous les termes que l'esprit de Dieu employe sur ce sujet. » En effet : 1<sup>o</sup> les deux Témoins n'ont le pouvoir de fermer le ciel, etc., c'est-à-dire « d'empêcher les puissances catholiques de fondre sur eux



en pluyes d'armées » que pour autant qu'ils continueront à remplir fidèlement leur mandat. 2<sup>o</sup> Dieu ne dit pas : quand *le temps qui leur est donné* pour accomplir leur témoignage sera *écoulé*, mais : quand *ils auront mis fin* à leur témoignage de leur propre mouvement (voir le même verbe, Math. XXVI, 1). C'est un silence voulu, qui suppose qu'ils se seront laissé corrompre pour trahir la cause du pur Evangile.

Vers. 8-10. Les deux peuples apostats, réduits en servitude après leur défaite, demeureront comme des *corps morts*, — morts civilement et privés de tout principe de vie spirituelle — dans les Etats ci-devant protestants, foulés par les catholiques. Ces malheureux Etats seront devenus *la place publique de la grande ville* de la catholicité. L'esprit de Dieu leur donne le nom de *Sodome*, à cause de leurs souillures abominables, et celui d'*Egypte* à cause de leurs idôlatries monstrueuses et de leurs cruautés. Il les compare aussi à la Jérusalem rebelle et meurtrière, parce que les apostats y auront *crucifié* de nouveau *le Seigneur* par leur révolte et par les fureurs qu'ils exerceront contre ses vrais disciples. — *Des gens de divers peuples*, professant des religions différentes, *de diverses tribus*, ou classes, distinguées par leurs états et conditions, *de diverses langues et nations*, verront pendant *trois jours prophétiques et demi*, qui valent trois ans et demi naturels, *ces deux peuples apostats réduits ainsi à l'état de corps morts*. Cependant *ils ne permettront pas qu'on mette* tous ces protestants infidèles *dans un sépulcre*, c'est-à-dire qu'on les ôte tous de devant leurs yeux en les envoyant périr dans la misère ou se consumer généralement dans des travaux pénibles hors de leur patrie, de manière à les livrer à une entière destruction. — Mais *les habitants du monde catholique* prendront plaisir à *les insulter* et, se félicitant de leurs victoires et de leurs conquêtes, ils s'abandonneront à la *joie des festins et s'enverront mutuellement des présents* du butin immense qu'ils auront fait dans les Etats protestants. La défaite et la chute des luthériens et des réformés leur causera des transports d'allégresse *parce que ces deux peuples prophètes*, prédicateurs et hérauts du pur Evangile, étaient avant leur apostasie un instrument dans la main de Dieu pour

*tourmenter* les catholiques romains et les frapper de plaies très douloureuses.

Vers. 11. *Mais après trois jours prophétiques et demi*, autrement dit, après les trois ans et demi naturels que doit durer la désolation de leur servitude et de leur néant spirituel, les deux peuples évangéliques verront revenir à eux, dans leur patrie, des chrétiens fidèles, remplis de lumière, de foi, de courage et de sainteté, qui seront comme *un esprit de vie* propre à les ranimer (comp. Ezech. XXXVII). Ces fidèles dispersés, *venant* par l'ordre *de Dieu*, c'est-à-dire excités par d'autres serviteurs de Dieu versés dans les prophéties, à retourner dans les Etats ci-devant protestants, travailleront non sans succès à réveiller leurs frères. Touchés de leurs exhortations, les deux peuples apostats déploreront l'énormité de leur faute et, se convertissant à Dieu, *se relèveront* de leur chute<sup>1</sup>. *Une grande crainte saisira* les catholiques romains *qui les verront célébrer* de nouveau le culte divin dans toute la pureté que l'Évangile demande et même, par la sagesse et la prudence de leurs nouveaux chefs, rétablir de jour en jour leurs affaires par une bonne police et une discipline militaire. — C'est le moment où, selon Apoc. XVI, 10, *le cinquième ange versera sa coupe sur le trône de la Bête*, de sorte que *son royaume*, l'empire antichrétien, *se couvrira de ténèbres* parce qu'il tombera ou dans les désordres de l'anarchie ou dans une extrême confusion. Dieu frappera d'aveuglement les souverains et les Etats catholiques, si bien que, tournant leurs armes les uns contre les autres, ils s'affaibliront eux-mêmes (comp. Es. XLIX, 25-26; Zach. XII, 4), ce qui permettra précisément aux opprimés de rompre les chaînes de leur servitude.

Vers. 12. Les protestants seront alors secrètement encouragés par *une voix venant du ciel*, voix d'un prince haut élevé en dignité et en puissance. Il les invitera à *monter* auprès de lui, *au ciel* de l'autorité, en reprenant la souveraineté de ces mêmes royaumes et pays dont les catholiques avaient fait sur eux la

<sup>1</sup> C'est à cette situation historique et morale que se rapporteraient, d'après le second des manuscrits de Crinsoz que nous avons entre les mains, les *Lamentations de Jérémie* entendues au sens « mystique. »

conquête. Aidés du secours (figuré par une *nuée*) qui leur sera envoyé par cette grande puissance civile, ils chasseront du trône leurs tyrans, se rendront maîtres de toutes les forces de l'Etat, — finances, arsenaux, places fortes, marine, emplois civils et militaires, — battront partout les catholiques, les mettront en fuite ou les feront passer sous le joug. Ainsi *leurs ennemis les verront s'élever* rapidement à la puissance suprême, délivrer l'Etat d'un despotisme cruel, et établir dans leur patrie restaurée une autorité légitime, pleine de justice et d'équité.

Quant à ce monarque, sous le protectorat duquel se placeront les Eglises des principaux Etats protestants, — nouveau Cyrus destiné de Dieu à concourir au rétablissement de Jérusalem et du Temple, de l'Etat et de l'Eglise, dans toute la chrétienté évangélique, — il n'est autre que le *germe de l'Eternel* annoncé déjà par Esaïe (IV, 1-2), Jérémie (XXIII, 5-6) et Zacharie (VI, 12-13). Il « sera un sujet d'honneur et de gloire » pour tous ceux du nouvel Israël; parce que, non content d'avoir relevé l'édifice mystique de l'Eglise demeurée fidèle sous la croix, il aura encouragé et soutenu les peuples évangéliques revenus de leur apostasie, en leur fournissant les secours et les renforts nécessaires. Le peuple de son royaume, excellent *fruit de la terre* arrosée des eaux de la grâce, sera pareillement pour eux « une matière d'élévation et de triomphe », parce que ce peuple si puissant et si distingué entre les nations de la chrétienté, reconnaîtra les évangéliques pour ses frères bien-aimés et mettra tout en œuvre pour les élever et les faire triompher de leurs ennemis.

Telle est la surprenante « découverte » touchant les *deux Témoins*, à laquelle de Bionnens et ses disciples attachaient une importance si capitale. Elle devait éveiller d'une façon toute particulière l'attention des adeptes qu'ils commençaient à compter parmi les protestants de France. Il n'était pas difficile, en effet, de lire entre les lignes de cette singulière *paraphrase* ce que l'un des plus chauds partisans du système ne devait pas craindre, à quelques années de là, d'articuler nettement dans un de ses livres, à savoir le nom de ce royaume dont le prince

et le peuple étaient destinés à devenir contre toute attente, et à bref délai, les généreux auxiliaires des deux communions protestantes <sup>1</sup>.

Nous ne croyons pas non plus nous tromper en supposant que nous avons ici, dans cette révélation du prétendu mystère du verset 12, le premier jet de cette *dissertation sur le prince Germe* que Rabaut, environ vingt ans plus tard, en 1753, pria son ami Court de faire copier à ses dépens et de lui envoyer. « Je connais le système, disait-il une fois de plus; il est fort de mon goût; il fait mes délices et je suis bien aise de l'approfondir <sup>2</sup>. »

## VIII

Cependant le « mois prophétique, » durant lequel les divers actes de ce drame eschatologique devaient se dérouler, était expiré, l'année 1745 s'était écoulée, sans avoir amené aucun changement notable dans la situation extérieure des églises protestantes.

Cet éclatant démenti infligé par les faits aux calculs de notre interprète-prophète, n'ébranla guère la confiance qu'il avait en son système. S'il s'était « flatté que Dieu lui ferait la grâce de voir le triomphe de la vérité, ce règne de paix promis à Jésus-Christ et par Jésus-Christ, ce n'était pas, nous assure l'auteur de sa nécrologie, avec une croyance d'infaillibilité; c'étoit avec une croyance qu'il soumettait à l'examen des amateurs des choses contenues dans la sainte Révélation sur les

<sup>1</sup> M. de Cheseaux, dans ses *Dissertations critiques*, etc., pag. 122 et suiv. désigne expressément comme tel le royaume de *France*, qu'il voyait figuré entre autres par la *pierre* de Dan. II, 34, 44, 45, et par celles de Zach. III, 9; IV, 7. C'était la France qu'il fallait entendre par cette *dixième partie de la grande ville* (de la catholicité) dont il est dit, Apoc. XI, 13, qu'elle *tomba*, c'est-à-dire qu'elle devait faire défection du pape lors du *grand tremblement de terre*, en d'autres termes, de la grande révolution qui *se fera dans le même temps que les deux témoins se relèveront*. Dans son *Essai sur l'Apoc.* de Bionnens avait encore laissé la chose dans le vague (pag. 211).

<sup>2</sup> *Lettres de P. Rabaut*, Tom. II. pag. 242 et 261.

destinées de l'Eglise<sup>1</sup>. » Il ne reconnaissait sans doute pas ce titre à cet abbé Valette, prieur de Bernis, qui répondit à son *Essai* dans une brochure anonyme intitulée : *Etrennes aux protestants pour l'année 1746* (Bâle et Genève 1746), et qui le fit, au dire de Court, avec « beaucoup d'esprit et de malice<sup>2</sup>. » De Bionnens prenait ces choses-là trop au sérieux pour se laisser imposer par un persiflage quelque réussi qu'il fût.

Ce qui est plus surprenant, ou plutôt, ce qui serait fait pour nous surprendre si l'histoire et l'expérience n'en offraient pas cent exemples analogues, c'est qu'un pareil échec n'ait pas empêché « le système » de faire son chemin et de gagner de nouveaux adeptes. Son crédit en fut si peu atteint, sa force d'attraction si peu diminuée, que c'est postérieurement au mécompte de l'an 1745 qu'il fit sa conquête la plus brillante.

Est-il vrai, écrivait Rabaut le 5 mars 1749, que l'illustre M. de Ch[eseaux] a adopté le système de M. de Cottens, et qu'après avoir redressé les erreurs des chronologues, il a fixé au mois d'octobre prochain quelque'un des grands événements que nous attendons? Ne pourriez-vous pas m'apprendre, et quel est cet événement, et quels sont les fondemens de son espérance à cet égard<sup>3</sup>? »

En effet, Jean-Philippe Loys de Cheseaux, un des petits-fils du philosophe Jean-Pierre de Crousaz, jeune physicien très avantageusement connu dans le monde savant d'alors, et dont le souvenir est resté attaché à la fameuse comète de 1743, avait été amené par ses études astronomiques à s'occuper du livre de Daniel. En opérant sur les 2300 soirs et matins de Dan. VIII, 14 et sur les trois temps et demi de XII, 7, rapprochés des 1260 jours d'Apoc. XII, 6-14, il avait fait, lui aussi, une « découverte » étonnante. Dans ces périodes prophétiques il avait « trouvé » une chose qui « était à l'astronomie ce que la pierre philosophale est à la chymie » : un cycle astronomique parfait, à la fois solaire, lunaire et diurne. « On avait, dit un de ses biographes (qui du reste ne partageait pas son intérêt pour les

<sup>1</sup> *Journal helvétique* de déc. 1766, pag. 640.

<sup>2</sup> *Lettres de Rabaut*, Tom. I, pag. 32 note.

<sup>3</sup> *Ibid.* Tom. II, pag. 10.

questions apocalyptiques et qui observe sur toute cette face de la vie et de l'œuvre de son ami un silence prudent), on avait inutilement cherché ce cycle pendant 19 siècles, et cependant il y en avait 23 qu'il était en quelque sorte écrit dans Daniel, où personne avant M. de Cheseaux ne s'était avisé de le soupçonner. Il le découvrit en comparant les périodes prophétiques et chronologiques aux mouvements célestes et, pour ainsi dire, le livre de la Nature à celui de la Révélation; en sorte que le *Cycle parfait* (de 1040 ans) se trouve comme immédiatement indiqué par l'Auteur même de la Révélation et de la Nature <sup>1</sup>. »

Cette découverte avait valu à son auteur les témoignages les plus flatteurs, mieux que cela, l'entière approbation des premières autorités scientifiques de l'époque. Pour la science actuelle, qui a renoncé à chercher la pierre philosophale, elle n'a plus qu'un intérêt de curiosité historique. Voici en quels termes un juge compétent, qui a pris la peine de soumettre à une étude critique les *Remarques* de M. de Cheseaux sur ce sujet, résume ses appréciations : Les dissertations qui nous ont occupés, dit-il, « se distinguent par le savoir qu'elles révèlent, la singulière facilité de combinaison et l'entière bonne foi de l'auteur. Les résultats sont vrais relativement aux connaissances astronomiques du milieu du dernier siècle, et ils étaient bien de nature à entraîner la conviction de ceux qui les ont connus et compris. Pour nous, placés plus avantageusement, puisque nous avons pu profiter des travaux récents des astronomes, il nous a été facile de signaler des imperfections qu'il faut imputer non à l'auteur mais au temps où il vivait. Le travail de M. de Cheseaux n'en reste pas moins très intéressant et digne d'occuper une place honorable dans les annales de la science <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Seigneux de Correvon, dans les pièces annexées à sa traduction de la *Religion chrétienne* d'Addison, Genève 1772, tome III, pag. 255.

<sup>2</sup> M. Secretan-Mercier (alors professeur de mathématiques et d'astronomie à l'académie de Lausanne) dans la *Revue suisse* de 1843, pag. 261-279. Les dissertations astronomiques de Loys de Cheseaux furent publiées dans ses *Mémoires posthumes*, Lausanne 1754. On trouvera un aperçu de

La seule chose qui nous touche ici, ce sont les conséquences chronologiques que le savant disciple de Newton croyait pouvoir tirer de son cycle dit de Daniel et du « rapport merveilleux des nombres et périodes prophétiques avec les proportions et les périodes, les mouvements et les dimensions des corps célestes. » Redressant par voie de déduction astronomique l'erreur de date que M. de Bionnens devait avoir commise en procédant par voie d'induction (soi-disant) historique, il n'hésita pas à fixer à la pleine lune de l'équinoxe d'automne 1749 le terme à partir duquel devaient commencer à se produire les événements attendus.

C'était au printemps de 1748 que Loys de Cheseaux était arrivé à ce résultat. Pendant les dix-huit mois qui devaient s'écouler encore jusqu'à l'événement, il se fit un devoir « de le dire tout comme il le pensait. » Il serait même allé jusqu'à rendre la chose entièrement publique, avec toutes les raisons à l'appui, « sans des considérations particulières, entièrement différentes de celles que des amis avaient employées inutilement pour l'en détourner. »

La nouvelle, on le pense bien, se répandit promptement parmi les réfugiés français et, par eux, chez leurs frères sous la croix. C'était l'heure de la délivrance qui allait sonner pour eux. Et, cette fois-ci, comment n'y pas croire ? Dieu ne s'était-il pas servi « d'un des premiers savants de l'Europe, » membre ou correspondant des plus illustres académies impériales et royales, pour avertir son Eglise ? L'époque fixée n'offrait-elle pas tous les caractères et toutes les garanties d'une certitude mathématique ?

Il faut parcourir la correspondance de Rabaut de cette année-là pour se faire une idée de la vivacité des espérances choyées en même temps que du calme imperturbable de la foi avec laquelle on en attendait la réalisation. « A toutes bonnes fins, » Antoine Court, qui habitait près de Lausanne une maison de campagne appartenant au père du jeune astronome, laissait

la découverte dans une lettre de Court, *Paul Rabaut*, tome II, pag. 11 *note*, et un « Précis » dans l'ouvrage déjà cité de Seigneux de Correvon, tome III, pag. 365-376.

faire à sa femme des préparatifs de départ en vue d'un prochain retour de toute la famille en France <sup>1</sup>.

« Nous attendons tous avec impatience la consolation d'Israël, » écrivait de son côté le pasteur de Nîmes <sup>2</sup>. Et ailleurs, après avoir chargé son correspondant de remercier M. de Cheseaux pour les éclaircissements qu'il lui avait fait parvenir par son canal sur les 2300 soirs et matins : « J'attends avec impatience le commentaire infaillible des prophéties, je veux dire l'événement. » La lettre est datée du 20 septembre 1749 <sup>3</sup>.

La pleine lune équinoxiale se lève... Rien ! Le monde continue à suivre son train ordinaire, si ce n'est que peu après, comme pour rendre la déception plus amère, le clergé de France parvient à déchaîner contre les « religionnaires » une des plus terribles persécutions du siècle.

Et M. de Cheseaux ?... Laissons-le parler lui-même :

« L'événement, écrivait-il deux ans après, a pleinement démontré mon erreur ; je crois devoir cet aveu et à la vérité et à l'indulgence avec laquelle on m'a pardonné cette méprise, dont l'exemple de tant d'autres auroit dû me préserver. Mais après cela, il me sera permis de dire que malgré l'erreur où l'on peut, et je dirai presque où l'on doit tomber en prétendant déterminer l'époque précise, on n'est pas obligé par cela de rejeter les calculs et les principes comme erronés, ni de regarder le tems de l'accomplissement des oracles comme renvoyé ou aussi inconnu que si, en effet, les calculs étoient absolument faux. On ne pourroit l'exiger sans injustice puisqu'on a vû par l'exemple de [divers oracles qui ont déjà trouvé leur accomplissement dans certains événements passés et dont il sera parlé tout à l'heure], qu'il étoit très possible de se tromper de quelques années sans s'écarter en aucune manière du sens de l'oracle, ni même du vrai calcul de l'époque, au delà de ce que la nature des périodes historiques le permet... »

... « Nous savons, par exemple, que les monarchies des Babyloniens, des Perses et des Grecs ont été certainement repré-

<sup>1</sup> *Lettres de Rabaut*, tome II, pag. 408.

<sup>2</sup> *Ibid.* pag. 13.

<sup>3</sup> *Ibid.* pag. 47.



sentées par les trois premières bêtes du chapitre VII de Daniel et nous voions cependant que leur durée, désignée dans le vers. 21 de ce chapitre par le nombre rond et régulier de *deux tems* prophétiques, ou de 720 années communes, n'a été réellement que de 718 ans [de l'an 747 à l'an 29 avant l'Ere vulgaire]. Nous voions de même que la durée des Croisades, certainement prédites dans la première partie du chapitre IX de l'Apocalypse, a été de 152 ou 153 ans, quoique cette durée fût désignée dans ce chapitre par le nombre rond et régulier de *cinq mois* prophétiques ou de 150 ans. Et il semble que, en effet, il ne convenoit pas que la durée des événemens qui dépendent des causes *morales* fût fixée en rigueur mathématique, comme celle des phénomènes *physiques*, à des nombres effectifs mais irréguliers. Cette différence qui se trouve entre ces nombres irréguliers d'années *effectivement* assignées par la Providence à la durée et à l'intervalle des grands événemens, et les nombres réguliers par lesquels ils sont désignés [dans l'*oracle*] n'étant connue que de la Providence seule, il s'ensuit, comme dit notre Sauveur, qu'il n'y a qu'Elle qui connoisse *le jour et l'heure*, c'est-à-dire le tems précis des événemens; mais nullement, du moins à ce qu'il semble, que les fidèles, instruits et avertis par les oracles, n'en connoissent pas même le siècle ou le mois et pour ainsi dire la semaine prophétique. »

Ces principes étant posés, il est permis d'en conclure que c'est *tout au moins dans un tems peu éloigné du milieu du siècle* que commenceront à s'accomplir les grandes révolutions dont il a été parlé, savoir : l'apostasie d'Israël et de Juda mystiques, ensuite la mise à mort de ces deux Témoins, enfin le retour en eux de l'esprit de vie, la purification du sanctuaire, la victoire remportée sur les adversaires avec le secours du Prince suscité de Dieu, et l'établissement de l'empire des saints sur les ruines de la puissance figurée par la petite corne,

Ainsi parle M. de Cheseaux. Son seul tort a donc été d'oublier dans le cas particulier la différence qu'il plaît parfois à la Providence de mettre entre les périodes *prophétiques* et les périodes *historiques*. Cela n'ôte, pense-t-il, quoi que ce soit à la justesse de ses calculs. Il faut se résigner à un retard de quel-

ques années, voilà tout. Le délai ne saurait être bien long. Il suffit pour s'en convaincre de constater « l'augmentation prodigieuse du nombre des incrédules et les progrès étonnans que le déisme fait depuis très peu de tems ; » présage certain de l'apostasie générale qui doit précéder l'ère nouvelle. Et où donne-t-il ces explications empreintes d'une si sereine assurance ? Nous les avons tirées des *Dissertations critiques sur la partie prophétique de l'Écriture*, c'est-à-dire de l'ouvrage qu'il composa en 1751 à la demande expresse du synode du Bas-Languedoc ! (Pag. 81 sqq. 90 et 149 sqq.) Tant s'en fallait que la déception de 1749, succédant à la déception de 1745, eût entamé la foi candide que les pasteurs du Désert avaient vouée au système prophétique préconisé par leur « illustre ami » du Pays de Vaud.

Cette seconde déception ne devait pas être la dernière. Si J.-Phil. de Cheseaux eût vécu quelques années de plus, il aurait pu se convaincre que son espérance, quelque mathématiquement fondée qu'elle lui parût, n'était rien moins que l'espérance qui « ne confond point. » Cette pénible disgrâce lui fut épargnée. La mort le surprit à la fin de cette même année 1751. Ce savant sans orgueil, ce théologien sans aigreur, ce mathématicien persuadé des vérités évangéliques (ainsi le caractérise l'auteur inconnu de son oraison funèbre) mourut âgé de 33 ans seulement. Après avoir décliné la place honorable et lucrative de directeur de l'observatoire de Saint-Pétersbourg, il s'était établi depuis peu à Paris, où il se sentait attiré, nous dit son biographe<sup>1</sup>, par « l'estime qu'il avait pour d'illustres membres de l'Académie royale des sciences et son attachement particulier au prince d'Anhalt-Zerbst qui l'appelait avec instance ; » peut-être aussi, — ceci est une simple conjecture, mais qui ne manque pas de fondement, — par le secret désir de se trouver dans la capitale du royaume d'où devait surgir « le prince Germe, » à l'heure impatientement attendue où commencerait à se produire la grande révolution annoncée par les prophètes, ou du moins par leur interprète, M. de Bionnens. Il est temps d'en revenir à ce dernier.

<sup>1</sup> Seigneux de Correvon, *ouvrage cité*, T. III, p. 268.

Le maître devait survivre de quinze années à son illustre disciple. Il mourut en 1766, au mois d'octobre, « sans avoir vû cette révolution qui intéresse si fort la gloire de Dieu, ses fidèles serviteurs et l'universalité du Genre humain <sup>1</sup>, » et sans que les leçons du passé l'eussent guéri de son faible pour les calculs eschatologiques.

Nous ne le suivrons pas davantage dans cette direction. Disons, pour en finir avec ces comptes qui, malgré de curieuses coïncidences partielles, ne pouvaient aboutir qu'à de perpétuels mécomptes, que dans un *Abrégé* qui fut publié plus de trente ans après sa mort, Crinsoz modifia ses premières dates, celles de l'*Essai sur l'Apocalypse*. Il les recula toutes de 82 ans : l'autorité de la petite corne (du pape) sur les saints ne devait cesser qu'en 1797 ; l'Eglise purifiée verrait la dispersion de ses forces prendre fin en 1827 ; le règne de mille ans « pourrait » être établi en 1872 <sup>2</sup>. Disons encore que Charles Loys de Cheseaux, le frère cadet de Jean-Philippe, physicien comme lui, et grand ami de Court de Gébelin, voyait « le commencement de la fin » dans la défaite des Turcs en 1769 ; qu'il se défit lui-même cette année-là de sa terre de Cheseaux, et qu'il compromit gravement sa fortune en faisant plusieurs gros paris sur la prise de Constantinople par les Russes et la fin de l'Empire ottoman, qu'il se figurait voir prédite dans l'Apocalypse <sup>3</sup>. Ajou-

<sup>1</sup> *Journal helvét.* 1766, pag. 640.

<sup>2</sup> L'*Abrégé de l'essai sur les prophéties de Daniel qui regardent les derniers tems*, Lausanne 1799, fut sans doute publié par quelque adepte du « système » qui croyait voir poindre dans le général Bonaparte le futur « prince Germe. » Et pourquoi ne l'aurait-il pas cru ? L'année 1797, où devait cesser « la vigueur de la petite corne, » ne se trouvait-elle pas être celle de la paix de Tolentino, en vertu de laquelle le pape renonçait à ses droits sur Avignon, céda à la République cisalpine la Romagne, le Bolonais et le Ferrarais, et ne conservait le reste de ses Etats que par la pure grâce du vainqueur ? — La différence de 82 ans s'explique par le fait que Crinsoz prit pour point de départ, c'est-à-dire comme date fixant l'époque de « l'élévation de la petite corne » (de la constitution du pontificat romain en puissance temporelle) non plus l'an 455, mais l'an 537. A 537 ajoutez les 1260 jours prophétiques ou années naturelles : vous arrivez à l'an 1797. Et le reste à l'avenant.

<sup>3</sup> *Lettres de P. Rabaut*, II, 31. — *Comp. Revue suisse* de 1843, pag. 157 et

tons enfin que Paul Rabaut, de son côté, faisait et refaisait des calculs semblables. Au dire de son fils Rabaut-Pommier il avait fini par fixer à l'an 1802 l'époque à laquelle devait paraître « l'homme extraordinaire annoncé comme devant rétablir la religion<sup>1</sup>. » Avec un peu de bonne volonté et beaucoup d'illusion, on pouvait voir là une prédiction de la loi de germinal an X, par laquelle le premier consul organisait officiellement le culte protestant. Si seulement, au moment où il restaurait ainsi le protestantisme en France, il n'avait pas conclu avec Rome son concordat ! Ceci par malheur ne cadrerait plus du tout avec le programme tracé d'avance dans les écrits de Crinsoz et de ses disciples.

## IX

Ce qui est plus instructif pour nous que de suivre dans leurs tâtonnements ces calculs sans cesse déjoués par l'histoire, c'est d'étudier l'influence des préoccupations apocalyptiques sur l'exégèse de Crinsoz et sur toute sa manière d'envisager la Bible, en particulier l'Ancien Testament. Rien ne montre mieux sur le vif jusqu'où peut aller l'empire d'une idée fixe. Il y a là un enseignement qui, chose triste à dire, ne manque pas d'une certaine actualité.

On a vu de quelles idées sainement historiques le traducteur de Job et des Psaumes était parti. Ses premiers travaux étaient de fort bon augure. Ils semblaient promettre à la théologie protestante de langue française un exégète qui lui ferait honneur. Mais, comme il arrive en pareil cas, le jeune théologien ne comprenait sans doute pas, au début, toute la portée des idées dont il s'était fait l'organe. Il ne se rendait pas encore compte de toutes les conséquences ni de toutes les applications du *Dictionnaire historique du canton de Vaud* de MM. Martignier et de Crousaz, à l'article *Cheseaux*.

<sup>1</sup> Voir la très curieuse lettre de Rabaut-Pommier au pasteur du désert Simon Lombard, datée de Paris le 29 pluviôse an XIII (18 février 1805), que M. Picheral-Dardier a publiée au Tom. II, pag. 262 note. Elle montre avec quel sérieux des hommes tels que le fils de P. Rabaut s'occupaient, encore sous l'Empire, de ces problèmes de chronologie apocalyptique.

principe exégétique qui le dirigeait. Il est à présumer que sa manière d'entendre l'inspiration des prophètes, par exemple, était encore plus ou moins dominée par les théories traditionnelles. Ne peut-on pas supposer, cependant, que si les circonstances lui eussent permis de poursuivre en paix la voie où il était entré, il se serait peu à peu émancipé de cette conception magique ? Il aurait appris peut-être à envisager la littérature prophétique de ce point de vue, plus conforme à la psychologie et à l'histoire, où il avait essayé de s'élever en entreprenant la traduction annotée des livres poétiques de l'Ancien Testament. Son apologétique, elle aussi, n'eût fait qu'y gagner : il aurait renoncé à voir dans un accomplissement aussi littéral que possible des prophéties la preuve par excellence de la divinité de la révélation et de la vérité de la religion chrétienne.

Au lieu de cela, qu'arriva-t-il ? C'est qu'avant qu'il eût le temps de s'affermir suffisamment dans ce point de vue nouveau et supérieur, les contrariétés qu'il éprouva de toutes parts le firent dévier de son propos. Il céda à la tentation, non moins grande alors qu'aujourd'hui, de s'attaquer aux portions les plus difficiles et les plus obscures de la littérature prophétique. Au lieu d'y porter la lumière de l'histoire, il rentra lui-même dans la pénombre du dogmatisme, pour aller s'égarer dans les brouillards d'une allégorie digne des rabbins.

Ebloui par ses prétendues découvertes touchant la destinée des *deux témoins*, il en eut les yeux troublés, et qui pis est, le regard faussé. Bientôt il en vint à ne plus voir que cela, non-seulement dans les prophètes, mais dans d'autres livres encore. Tout lui apparaissait maintenant sous cet angle étroit. Ce fut une manie. Tant et si bien qu'il ne recula finalement devant aucun tour de force pour solliciter les textes et leur faire dire ce qu'il désirait y trouver. On comprend mieux après cela pourquoi, au rapport de son admirateur le capitaine Vullyamoz, il prit la peine de refondre plusieurs fois ses traductions et ses commentaires bibliques : il s'agissait de les conformer toujours mieux à l'image de ce que les initiés appelaient *le système*.

Veut-on savoir les procédés qui ont permis à un hébraïsant comme l'était M. de Bionnens, d'arriver à ces fins ? Il a eu soin

de les exposer lui-même dans une série de *Lettres* aux éditeurs du « Journal helvétique » sur les *équivoques de la langue hébraïque*. Elles ont paru à la fin de 1759 et dans les premiers mois de 1760. Ces *équivoques* qui « ont souvent fait prendre le change aux interprètes » sont au nombre de cinq. Les voici :

1° Le même suffixe a tantôt un sens objectif ou passif, tantôt un sens subjectif ou actif. « Les mots *ta délivrance* signifient au Ps. XX, 6 *la délivrance que tu as obtenue*, au Ps. XXI, 6 *la délivrance dont tu es l'auteur*. »

2° « Un terme qui dans un endroit se prend en mauvaise part, devra dans un autre s'expliquer favorablement. Le même mot, par exemple, qui dans diverses circonstances signifiera manifestement la *fureur*, pourra très bien, dans d'autres occasions, marquer la *chaleur* de l'amour et du zèle. »

3° Les ellipses ont souvent contribué à rendre les versions défectueuses, et cela de deux manières : tantôt les interprètes ne se sont pas aperçus qu'il y avait une ellipse dans l'original et par conséquent n'ont pas exprimé les mots sous-entendus ; tantôt, ayant bien senti qu'il y en avait une, ils ont suppléé des mots tout différents de ceux que l'auteur sacré avait dans l'esprit et ont ainsi « substitué aux vraies idées du Saint-Esprit des imaginations humaines, de pures chimères. »

4° Comme en français, mais en beaucoup plus grand nombre, il y a en hébreu des verbes qui, *sans aucun changement de lettres*, ont la propriété d'être quelquefois actifs, quelquefois neutres ou passifs.

Enfin 5° « pour plus de brièveté » la langue hébraïque « supprime à tout moment quelques-unes des (lettres-) voyelles de son alphabet, dans la supposition que le lecteur les suppléera assez de lui-même »...

« C'est dans la vue de remédier à cet inconvénient que les Grammairiens juifs ont inventé les *points-voïelles*... cette nouveauté en faveur de laquelle tant de savans sont si fort prévenus. Mais ces messieurs ont-ils par devers eux des preuves certaines, je ne dis pas de l'infaillibilité, mais seulement de la médiocre habileté des Masorèthes en fait de critique? » Le fait est que le texte a été « étrangement défiguré par leurs points-

voïelles. » De là « la nécessité de laver le texte original de cette poussière de l'école judaïque, qui l'a si fort enlaidi. »

Dépouillé de son caractère officiel de ministre au nom d'un livre symbolique qui divinisait ou tout au moins canonisait les points-voyelles, on comprend que Crinsoz ait eu ceux-ci tout particulièrement en grippe. Il ne faut pas trop lui en vouloir s'il profita de l'abrogation, alors toute récente, du malencontreux formulaire dans l'Eglise du Pays de Vaud, pour médire une bonne fois, tout à son aise, de cette « invention judaïque<sup>1</sup>. » A part les exagérations manifestes auxquelles il s'est laissé aller à ce sujet, en parlant d'un texte « étrangement défiguré » par la « poussière » massorétique, il n'y a pas grand'chose à reprendre *en théorie* à ces observations sur les diverses causes d'équivoque et, partant, sur les embarras et les méprises auxquels sont exposés les traducteurs de l'Ancien Testament. Mais on entrevoit sans peine les conséquences abusives qu'il était possible d'en tirer *in concreto*, sous l'empire d'une préoccupation comme celle qui hantait l'esprit de notre interprète.

Et en effet, l'emploi qu'il en fait dans sa pratique exégétique passe décidément toute permission. Trop souvent la *paraphrase* du texte sacré dégénère entre ses mains en véritable *métamorphose*, pour ne pas dire en travestissement. Comme il n'écrivait pas pour le public savant, mais s'adressait avant tout à des lecteurs pour qui la philologie hébraïque était une terre inconnue ou du moins peu familière, il juge superflu le soin de justifier dans chaque cas particulier les changements qu'il a cru devoir faire subir au texte reçu. On en est réduit à deviner les tours et les détours par lesquels il était arrivé à constituer la leçon exprimée par sa paraphrase ; et ce n'est pas toujours chose facile. Avec tout cela, il est pleinement persuadé de rendre la pensée même du Saint-Esprit. Je dis à dessein :

<sup>1</sup>La signature du *Consensus* avait été tacitement abrogée par le « Recueil d'Ordonnances pour les Eglises du Pays de Vaud » du 1<sup>er</sup> juin 1758. Voir notre notice sur la question de savoir *quand et comment la Formula Consensus a été définitivement abrogée*, dans cette Revue, année 1879, pag. 471-478.

du Saint-Esprit, et non : des écrivains sacrés. Car, chose singulière, — ou plutôt, chose qui s'explique par la conviction où il était de posséder par une grâce spéciale la vraie clef du sens prophétique des Ecritures, — la liberté presque illimitée de sa critique du texte, le sans-gêne avec lequel il en manipule les éléments, ne l'empêchait pas de professer en matière d'inspiration la théorie la plus strictement théopneustique.

De Bionnens avait fourni un premier échantillon de ses nouveaux procédés exégétiques et critiques, appliqués au texte de l'Ancien Testament, dans la *Révélation du prophète Habacuc, nouvellement traduite sur l'original hébreu sans points, avec quelques remarques*, qui était jointe aux « Pensées libres sur les Prophéties de l'Ecriture Sainte, » publiées en 1746, ensuite des malicieuses « Etrennes » de l'abbé Valette. D'autres spécimens avaient vu le jour dans quelques articles du Journal helvétique de 1748, intitulés *Réponse à un Examen des Pensées libres* par un critique anonyme. Les *Lettres sur les Equivoques* de 1759 et 1760, en exhibent de nouveaux exemples, et non des moins curieux.

Nous y apprenons entre autres choses que « pour peu qu'on lise avec attention le Ps. XLIX, on verra qu'il a été composé pour fortifier les fidèles au tems du triomphe de l'Homme de péché, » et qu'au verset 5, où les massorètes font dire au psalmiste : « J'inclinerai mon oreille à un discours sentencieux, » il faut lire plutôt : « Laisserai-je incliner vers l'[injuste] *Dominateur* (le moshel) *ceux qui me prêteront l'oreille* (ozenäi)<sup>1</sup> ?

Au Ps. XCII, « à chanter au jour du repos de Dieu, » dont parle Hébr. IV, 9, le Messie, parlant à l'Eternel, annonce au v. 10 que ses ennemis vont disparaître, *puisque*, est-il dit au verset 11, « dans mon état de vieillesse » (belothi), c'est-à-dire lors du dépérissement apparent de la vraie Eglise au tems de l'apostasie, *tu relèves selon les [prédictions des] prophètes* (Ke-roïm) *ma puissance, avec [le secours de] l'huile [de l'olivier] verd*, c'est-à-dire, comme il est expliqué dans une note :

<sup>1</sup> C'est nous qui ajoutons, entre parenthèses, les leçons hébraïques qui s'écartent du texte reçu, et qui mettons entre crochets les mots que le traducteur a pris la liberté de suppléer en cas d' « ellipse. »



« avec le secours des écrits pleins d'onction que les personnes intelligentes et pieuses composeront, à la lumière des lampes, pour affermir la foi de leurs frères chancelans, et relever de leur chute ceux qui seront tombez. » *De sorte*, ajoute le Messie au v. 12, « avec une satisfaction ravissante, » *que mon œil voit* [des conversions] *chez mes ennemis, que mes oreilles entendent des amis* (méré'im, comp. Jug. XIV, 11) *parmi ceux qui s'étaient élevés contre moi.* — « Au lieu de ces belles et saintes paroles, que lisons-nous dans la version de Genève ? Ces mots si peu édifiants : « Mon œil verra en ceux » qui m'épient, et mes oreilles entendront *ce que je désire,* » touchant les *malins* qui s'élèvent contre moi. » Mais qu'est-ce que le psalmiste désire, selon cette version, de voir et d'entendre ? Ne sont-ce pas *les coups de la vengeance divine sur les envieux*, comme on le dit en termes exprès dans les vers qu'on nous fait chanter par dévotion ? Comment concilier cela avec l'ordre d'aimer nos ennemis, de bénir ceux qui nous maudissent, et de prier pour ceux qui nous courent sus et nous persécutent<sup>1</sup> ? »

Pareillement au Ps. CXXXIX, v. 21, 22, le Messie ne dit pas, comme le lui ont fait dire les Scribes, d'accord avec les Septante : « Ne hais-je pas, Seigneur, ceux qui te haïssent, etc ? » Mais avec le verbe au passif : *Ne suis-je pas haï, ô Eternel, de ceux qui ont pour toi de la haine, etc. ?* Comment, en effet, concilier des sentiments de haine avec l'amour ineffable de Celui qui n'a quitté le séjour de la gloire et ne s'est anéanti et sacrifié lui-même que pour réconcilier avec Dieu ceux qui étaient ses ennemis ? Et « quand ce ne seroit pas le Messie, mais David, qui parleroit de lui-même dans ce psaume, devroit-il exprimer, par l'inspiration du Saint-Esprit, d'autres sentimens que ceux que la droite Raison et la Religion parfaitement épurée approuvent ? »

<sup>1</sup> Voici comment Crinsoz lui-même avait autrefois paraphrasé ce verset dans sa traduction du Livre des Psaumes : « De sorte que je verrai de mes yeux dans mes ennemis *les effets de ta vengeance*, et que j'entendrai de mes oreilles annoncer *la destruction* des méchans qui se seront opposés à moi. »

Il en est encore de même du Ps. LXXIX, 6, où l'on fait dire à Asaph (comme à Jér. X, 25) : « Répands ta *fureur* sur les nations qui ne te connaissent point, » tandis que le texte doit être entendu au sens favorable : « Répands ta chaleur [bienfaisante] sur les peuples, etc., *quoique* (v. 7) en dévorant Jacob ils aient même désolé sa demeure, » — « Combien cette excellente prière d'Asaph n'est-elle pas préférable aux imprécations qu'on lui a prêtées jusqu'ici, et que la seule ambiguïté d'un terme équivoque ne justifiera jamais, puisqu'elles blessent tout à la fois, et d'une manière cruelle, la Prudence, la Religion même, et l'Humanité ? »

Et dire que ces tirades sont sorties de la plume qui, trente ans auparavant, avait tracé au sujet des imprécations des psalmistes ces réflexions si judicieuses, ces remarques inspirées par une si saine intelligence des rapports entre l'ancienne et la nouvelle économie ! Quel recul ! Quelle chute ! — Mais voici le bouquet.

La première *Lettre sur les Equivoques*, dans laquelle de Bionnens arrange à sa façon divers fragments du livre des Proverbes, se terminait par la citation, d'après « l'hébreu sans points, » de cette maxime de la sagesse : « Quand, avec un mortier, vous réduirez en poudre l'Insensé à cause de [son] *imposture* (bethok), vous [lui] *avez causé de l'agitation* (hariphothà, hif. de routh) *par [la conversion de] ceux qui s'étaient élevés contre moi* (be'òlaï) ; *vous n'avez point détourné* (thasir) de chez lui sa folie. » (Prov. XXVII, 22<sup>1</sup>.) — Or voici ce qu'on lit au début de la seconde lettre : « Dans la langue originale du vieux Testament, comme dans la françoise, le mot de Mortier peut signifier, ou un mortier à pilon, ou un mortier à bombes. (!) Ne voulant laisser aucune incertitude sur le sens de ce mot dans le passage que je citois, du Livre des Proverbes, j'avois cru nécessaire, après le mot de Mortier, d'ajouter les mots *à bombes*, pour être imprimez en Lettres italiques comme un éclaircissement du texte. Votre correcteur, Messieurs, a trouvé à

<sup>1</sup> D'après le texte reçu il faut traduire : Quand tu pilerais l'insensé dans un mortier, au milieu des grains, avec le pilon, sa folie ne se détacherait pas de lui.

propos de retrancher ces mots, soit qu'il les ait jugés superflus, soit qu'il ait craint pour moi les railleries des Beaux-Esprits, qui ne pouroient, sans éclater de rire, entendre la souveraine sagesse parler de *Mortier à bombes* avant l'invention de la poudre à canon. En le remerciant des égards qu'il a bien voulu marquer en cela pour l'honneur de mon jugement, je pense qu'il auroit pû mépriser avec moi ces railleries, par la raison que l'Esprit de Dieu, qui inspiroit Salomon, voioit assez loin dans l'avenir pour désigner sous le nom de Mortier le mortier à bombes. Ceux qui ont des oreilles pour entendre, n'auront-ils pas senti, en lisant dans votre journal ma Lettre, que les Proverbes de Salomon sont un livre Prophétique, et que pour en pénétrer le sens, il faut percer l'écorce des sentences morales sous lesquelles ces derniers siècles y sont divinement caractérisés ? »

A la bonne heure ! Voilà au moins un homme qui a le courage de son opinion ! Il ne craint pas d'aller jusqu'au bout des conséquences qui, logiquement, découlent de la conception intellectualiste de l'inspiration surnaturelle.

Une fois que le don de prophétie consiste essentiellement à prévoir l'avenir, pourquoi la souveraine sagesse, parlant par la bouche du roi Salomon, n'aurait-elle pas jugé bon d'apprendre à « ceux qui ont des oreilles, » non seulement (ce qu'ils pouvaient déjà savoir par l'Apocalypse) que ceux qui s'étaient élevés contre elle (les apostats) se convertiront et par là causeront de l'agitation à l'insensé (au pape) qui les avait séduits par ses impostures, mais encore que c'est à coup de bombes que le dit insensé, cette incarnation de la folie, sera un jour réduit en poudre ?

Voir les mortiers à bombes (ceux qui ont privé le pape du pouvoir temporel et ont fait de lui le « prisonnier du Vatican ») prédits dans Prov. XXVII, 22, cette idée n'est certainement, à ce point de vue-là, pas plus saugrenue que celle, éclosée dans le cerveau d'un de nos contemporains, de découvrir dans Nahum II, 4, 5, une peinture prophétique des locomotives.

(*La fin prochainement.*)

---